

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB 14-05 DU 10 JUILLET 2014

relative à l'élection des membres au conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Le Comité de bassin

- Vu l'article D 213-33 du Code de l'environnement
- Vu le règlement intérieur du Comité de bassin approuvé par délibération n° CB 14-01 du 10 juillet 2014
- Vu le dossier du Comité de bassin du 10 juillet 2014

DÉLIBÈRE

Article unique :

sont élus administrateurs de l'agence de l'eau Seine-Normandie :

- pour le collège des collectivités territoriales :

M. BEL
M. ABEL
M. MERVILLE
M. HALBECQ
M. LAURENT
M. THOURY
M. THOMAS
M ^{me} BLONDEL
M. DELBOS
M ^{me} RUFET
M. LEFEBVRE A.

- pour le collège des usagers :

M. DESLANDES	au poste réservé au représentant des professions agricoles
M. LÉCUSSAN	au poste réservé au représentant des professions industrielles
M. SARTEAU	au poste réservé au représentant des fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
M. LA GAUTERIE	au poste réservé au représentant d'une association agréée de protection de l'environnement
M ^{me} PRETOT	au poste réservé au représentant d'une association nationale de consommateur
M. LOUBEYRE	
M. LOMBARD	
M. VICAUD	
M ^{me} VACHER	
M. DESMONTS	
M. HUVELIN	

La Secrétaire
du Comité de bassin



Michèle ROUSSEAU

Le Président
du Comité de bassin

